

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>31/08/2018</b>	Dossier complet le : <b>31/08/2018</b>	N° d'enregistrement : <b>2018-7126</b>

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement le Vignaud Est et Ouest à BIARD (86580)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **FONCIER CONSEIL**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Pascal CHAIGNEAU, Directeur d'Agence**

RCS / SIRET 

7	3	2	0	1	4	9	6	4	0	0	9	5	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **SNC**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'état, des départements, des communes et des EPCI non mentionnées aux b) et c) de la colonne 2	Aménagement d'un lotissement d'habitation de 57 lots sur la commune de BIARD. Le terrain d'assiette mesure 3.62 hectares. La surface de plancher créée par les constructions est inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> . Les voiries nouvelles à créer mesurent 1km de longueur et sont destinées à être incorporées au domaine de LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POITIERS.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé au nord de la commune de BIARD (86), consiste en l'aménagement d'un lotissement résidentiel sur une emprise de 3.62 hectares.

Plus précisément il s'agit de 57 terrains à bâtir d'une superficie moyenne de 450 m<sup>2</sup>.

Le site présente actuellement un usage agricole (grandes cultures) et vierge de constructions.

Le projet vise à la construction d'un quartier d'habitat en zone AUM1 du PLU de Biard approuvé en juin 2013. La nature du projet s'accorde au zonage réglementaire du PLU: la zone AUM1 caractérise un espace destiné à être ouvert, à court terme, à une urbanisation à vocation résidentielle, dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Le site du projet fait l'objet de l'Orientation d'aménagement et de programmation "Le Vignaud" zone AUM1 n° 3 du PLU dont il doit respecter les principes d'aménagement (voir annexe 18)

## **4.2 Objectifs du projet**

Le PLU de Biard fixe un objectif de création de 15 à 20 nouveaux logements par an sur la commune. Le projet vise la création d'un quartier d'habitat, répondant à cet objectif d'accueillir de nouveaux habitants à Biard.

L'arrivée de nouveaux habitants doit permettre de pérenniser les équipements publics tout en favorisant la mixité sociale et générationnelle à l'échelle de la commune.

La situation proche du centre-bourg du projet, concourt également à un objectif de pérennisation des commerces installés dans le centre de la commune.

Enfin, le projet vise à créer un nouvel espace urbain de qualité et fonctionnel, notamment par la création d'espaces paysagers et par le complètement du maillage de liaisons douces entre le centre-bourg de Biard, l'Aéroport de Poitiers-Biard et la ville de Poitiers.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet sera aménagé suivant une à deux tranches. Les travaux débiteront par les aménagements de voiries et réseaux divers (VRD) permettant de desservir les futures habitations.

Les dispositions prévues pour les différents raccordement aux réseaux publics et le fonctionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales seront fonctionnels pour chacune des tranches d'aménagement, si le projet venait à être tranché, indépendamment de la réalisation de la tranche future.

Une attention particulière sera portée aux ruissellements en phase chantier, et sur leur prise en compte afin d'éviter tout risque vis à vis des quartiers d'habitation existants.

Ainsi, des dispositifs temporaires interceptant et traitant ces écoulements seront prévus durant chacune des phases de travaux jusqu'à la réalisation des ouvrages qui assureront de manière pérenne la gestion des eaux pluviales du quartier.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, l'opération fonctionnera comme tout quartier d'habitat, conformément au cahier des charges des aménagements fixé par Grand Poitiers, et au SDAGE Loire-Bretagne en vigueur.

Les eaux pluviales des parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle.

Les eaux pluviales du domaine public seront collectées par un système de noues, complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal.

Les ouvrages seront dimensionnés pour un épisode centennal correspondant à une pluie de 60 mm en une heure, avec un débit de fuite vers le domaine public.

Les voies internes à l'opération seront hiérarchisées. Le raccordement de l'opération s'effectuera sur la rue Nungesser et la rue du Vignaud. Des circulations douces irrigueront par ailleurs le nouveau quartier d'habitat. Des poches de stationnement et des plantations viendront border les voiries.

L'interface du secteur avec la zone artisanale du Vignaud et l'aéroport fera l'objet d'un traitement paysager : réalisation d'une continuité douce accompagnée d'un filtre végétal.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement « Le Vignaud Est et Ouest » à Biard fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau.

Le projet sera soumis à permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme. Il fera l'objet du dépôt de deux dossier administratifs : "Le Vignaud Ouest", portant sur la réalisation de 6 lots à bâtir sur une emprise de 2838 m<sup>2</sup>, et "Le Vignaud Est", portant sur la réalisation de 51 lots à bâtir sur une emprise de 33 327 m<sup>2</sup>.

Ces deux permis ayant vocation à être exécutés simultanément, ils sont regroupés au sein de l'unique présente demande d'examen.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière :	36 165 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée :	Inférieure à 10 000 m <sup>2</sup>
Nombre de lots à bâtir :	57 unités
Longueur totale des voies ouvertes à la circulation automobile :	650 mètres

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Nungesser  
86 580 Biard

Références cadastrales :  
AW137 (p), AW122, AW116, AW115,  
AW114, AW113, AW112, AW105 (p),  
AW104, AZ37 et AZ38 (p)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 18' 41" 6 Lat. 46° 34' 49" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 18' 42" 3 Lat. 46° 34' 44" 2

Point d'arrivée :

Long. 00° 18' 44" 1 Lat. 46° 34' 51" 0

Communes traversées :

Biard

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Le site le plus proche est la ZNIEFF de Type 1 "Vallée de la Boivre" (540003369) située à environ 900m du projet, et la ZNIEFF de Type 1 "Rochers du Porteau" (540003360) située à 1,5km du projet (voir annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 10 km au nord-est du site du projet. Il s'agit du site « Coteaux et carrières d'Ensoulesse » (FR3800394), localisé sur la commune de Montamisé
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR de la Brenne, situé à environ 48 kilomètres à l'est de Biard. La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle nationale du Pinail, située à environ 20 km au nord-est du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Biard est concernée par le PPBE de l'Etat en raison de la présence de l'autoroute A10 sur son territoire. Toutefois, le projet est situé à 1,4 km de l'autoroute, et n'est pas concerné par ce document, ni par des nuisances sonores associées à cette infrastructure. Le projet est situé à proximité de l'aéroport de Poitiers-Biard, toutefois il se situe à l'extérieur du périmètre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) (voir annexe 17).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un périmètre ABF. Les périmètres de protection des monuments historiques les plus proches se situent à environ 800m du projet. Ils sont associés aux nombreux éléments de patrimoine constitutifs du centre ancien de la ville de Poitiers : églises, hôtels particuliers, parc de Blossac, Hôtel de Ville... (voir annexe 11).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été réalisé d'inventaire terrain avec délimitation précise des zones humides sur le territoire du SAGE du Clain, couvrant le territoire de la commune de Biard. L'étude de pré-localisation et de hiérarchisation des zones humides probables du Clain, réalisée par photo-interprétation, révèle que le site du projet est partiellement concerné par une probabilité faible de présence de zone humide (voir annexe 8).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Biard n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels (Inondations et Mouvement de terrain) de la vallée du Clain. La commune de Biard n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille pas de site BASIAS. Néanmoins, des sites en activité sont répertoriés dans la base Géorisques à proximité du projet : l'entreprise de peintures BOUCHET Frères (POC8602373), l'entreprise de sérigraphie T.D Impression (POC8602399). l'entreprise CHOUTEAU Pneus (POC8602391), l'entreprise de négoce de produits pétroliers SHELL Direct (POC8602398). Aucun site inscrit dans la base de données BASOL n'est présent dans l'emprise ou à proximité du projet. (cf. annexe 15)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Biard et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux du bassin hydrographique « Bassin du Clain ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Le captage le plus proche est celui de La Varenne, situé sur la commune de Saint-Benoît, situé à 4km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le site "Puy Miré" (0417001), à 900m au sud-ouest du projet (voir annexe 11).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale « Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois » (FR5412018), située à environ 7 km au nord du site du projet (Cf. Annexe 6) et la ZPS « Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran » (FR5410014) à 11km au nord-est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet ne comporte aucun site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet à vocation d'habitat « Le Vignaud Est et Ouest » à Biard ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface.  Le projet va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, à la hauteur de la consommation de l'ordre de 57 logements/ménages
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales du domaine public par l'intermédiaire d'un système de noues, complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal. Les eaux pluviales de parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est majoritairement exploité en cultures, ce qui se traduit par une faible biodiversité. Les cultures sont bordées au nord par l'aéroport de Poitiers-Biard, à l'est par une zone artisanale, au sud et à l'ouest par l'habitat pavillonnaire. Les espèces végétales y sont communes ; la faune susceptible de fréquenter le site ne présente pas d'enjeu écologique particulier. Le site de projet n'est concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle... (cf. annexes 6 et 7). Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir. Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique concernant le projet n'est inscrit au SRCE (cf. annexe 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Les sites les plus proches sont localisés à environ 7-10km au nord du site du projet (cf. Annexe 6). Le site de projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Corine Land Cover indique que l'espace sur lequel se situe le projet, est un espace urbanisé en lien avec l'aéroport (cf. Annexe 9). Toutefois, le site est actuellement entretenu sous forme d'activité agricole, qui prendra fin à la réalisation des aménagements. L'emprise du projet est situé en zone AUM1 du PLU de Biard approuvé en juin 2013 (espaces vocation mixte, résidentielle et activités associées, destinés à être urbanisés à court terme, cf. Annexe 18). Le projet respecte la vocation des sols affichée dans le PLU, et il respecte l'OAP associée au site. (voir annexe 15).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est présente sur le territoire communal. Les ICPE les plus proches sont situées à 3km du projet, sur la commune de Vouneuil-sous-Biard (BTP Charpentes - MEGNIEN industries, et VM MATERIAUX, voir annexe 16).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Biard est située dans une zone de sismicité niveau 3 sur 5 (modérée). L'aléa retrait-gonflement des argiles est qualifié de faible (voir annexe 13). Le site du projet n'est pas concerné par une sensibilité aux remontées de nappes (voir annexe 14).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des sites localisés inscrits dans la base de données BASIAS n'est présent dans l'emprise du projet. Aucun site BASOL n'est présent au droit du site du projet. La construction d'habitations nouvelles n'engendre pas de risques sanitaires particuliers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduisant à une évolution du site actuellement à usage agricole, il sera générateur de trafic (déplacements des personnes habitant sur le site, déplacements pendulaires domicile-travail...), à la hauteur de l'accueil d'environ 60 ménages sur le site. Le réseau viaire à proximité immédiate du site (rocade de Poitiers) sera suffisant pour absorber le trafic nouveau. Le projet a été dimensionné pour permettre, à terme, la desserte du quartier par le bus de ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives en dehors des périodes de chantier. En phase d'exploitation, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil de ménages. Le site n'est pas concerné par les secteurs affectés par le bruit des infrastructures terrestre (A10, LGV Paris-Bordeaux) situées à 1,5km du projet. Le futur lotissement se trouve en dehors des zones du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Poitiers-Biard (cf. annexe 17)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation. Toutefois, il est localisé dans une "dent creuse" de l'espace urbain pré-existant, bordé au sud et à l'ouest par une zone pavillonnaire, à l'ouest par une zone artisanale et la rocade de Poitiers, et au nord par l'aéroport. Il est donc concerné par les émissions lumineuses liées à ces espaces, et l'apport d'émission lumineuses supplémentaires semble peu significatif.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales des parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle. Les ouvrages seront dimensionnés pour un épisode centennal, correspondant à une pluie de 60 mm en une heure avec un débit de fuite vers Les eaux pluviales du domaine public seront collectées par un système de noues complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera le rejet d'effluents domestiques à la hauteur d'environ 57 ménages). Les eaux usées se rejeteront dans le réseau (diamètre 200) présent rue Nungesser, et seront traitées par la station d'épuration de Poitiers - La Folie. Le service assainissement de Grand Poitiers indique que le débit annuel moyen de la station est de 18 016m3/j soit 47,5% de son dimensionnement en termes de charge hydraulique. La charge moyenne annuelle est de 5596,75 kg DBO5/j, soit 61,1% de la charge de référence. La station dispose donc de capacités suffisantes pour traiter les rejets du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé près d'éléments du patrimoine culturel et paysager (cf. Annexe 11) ni de vestiges archéologiques potentiels (cf. annexe 12). Le projet engendrera une évolution du paysage sur le secteur. Il a vocation à s'intégrer au tissu pavillonnaire existant, au moyen de liaisons viaires circulables et piétonnes. Une haie inscrite au PLU sera traversée de manière très ponctuelle (trouée unique de 5m de largeur), de plus l'aménagement impliquera la plantation de 1,5km de haies. Les essences indigènes et non allergènes (cornouiller, aubépine...) seront privilégiées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification des activités agricoles avec la suppression des cultures actuellement présentes sur le site, au profit d'un espace urbanisé à vocation résidentielle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité immédiate du site, le reste de la zone AUm1 ne fera pas l'objet d'un aménagement à moyen terme (foncier indisponible, propriétaires non vendeurs.) Il n'a pas non plus été recensé de projet sujet à évaluation environnementale sur la commune de Biard.

Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Poitiers, Vouneuil-sous-Biard, Buxerolles, Saint-Benoît et Croutelle. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, DREAL Nouvelle Aquitaine, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 11/07/2018). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2016 sont intégrés à cette analyse.

Un projet a été référencé : le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Aliénor d'Aquitaine sur les communes de Poitiers et de Migné-Auxances (avis rendu le 10 novembre 2016).

Du fait de son éloignement géographique (de l'ordre de 6 kilomètres induisant un bassin versant différent), aucun effet cumulé du projet « Le Vignaud Est et Ouest » n'est à attendre avec la ZAC Aliénor d'Aquitaine.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Le projet intègre des plantations et aménagements paysagers qui permettront à la fois la valorisation du cadre de vie du quartier (espaces verts, ouvertures visuelles) et son intégration dans le paysage local (travail sur l'interface avec la zone artisanale du Vignaud, de l'aéroport). Il est prévu la plantation de 1,5 kilomètres de haies dans le cadre du projet, d'au moins 50 arbres sur l'ensemble du projet et la mise en place de 4 700m<sup>2</sup> d'espaces verts ;
- L'aménagement de liaisons douces au sein du projet permettra d'améliorer la perméabilité du secteur avec le centre bourg et d'améliorer le cadre de vie des habitants (réduction des nuisances associées à la circulation routière, espaces de rencontre) ;
- Le projet intègre un système de noues, complété par un ouvrage paysager assurant une capacité de stockage des eaux pluviales compatible avec un épisode centennal.
- De par son positionnement en continuité du tissu urbain existant, le site du projet vient conforter la cohérence de l'enveloppe urbaine et limite le mitage des espaces agricoles et naturels.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le futur lotissement est d'une importance inférieure aux seuils indiqués à la rubrique 39. C'est donc au titre de la rubrique 6, cas a), que la présente demande est effectuée.

Le linéaire de voies nouvelles créé est faible (650m). La localisation du site, en continuité de l'urbanisation existante, ainsi que le zonage du PLU en zone AUm1 -destinée à être urbanisée à court terme-, atteste de la vocation urbaine future du lieu. Son usage agricole intensif actuel, ne lui confère pas un enjeu écologique notable en termes de préservation de la biodiversité, faunistique ou floristique. Par ailleurs, l'emprise du projet n'intercepte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel et paysager. Par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : sites naturels sensibles Annexe 8 : pré-localisation et hiérarchisation des zones humides probables du bassin du Clain Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude et alentours Annexe 10 : Extrait du SRCE Poitou-Charentes Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager Annexe 12 : Secteur de saisine du Service Régional d'Archéologie Annexe 13 : Aléa retrait - gonflement des argiles Annexe 14 : Risque de remontée de nappes Annexe 15 : sites BASIAS Annexe 16 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Annexe 17 : Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Poitiers-Biard ; Annexe 18 : extrait du PLU de Biard

## 9. Engagement et signature

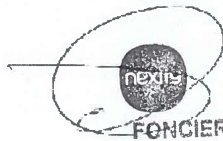
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Poitiers**

le, **30 août 2018**

Signature



**FONCIER CONSEIL SNC**  
21 bis rue de Chaumont  
86000 POITIERS  
Tél.: 05 49 00 29 13  
Fax: 05 49 00 29 14

ANNEXE 2  
PLAN DE SITUATION AU 1 / 25 000 EME

---



### ANNEXE 3

## PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'ETUDE

---

Des photos ont été prises le 26 juillet 2018 lors de la visite du site. La figure ci-dessous permet de les localiser.





*Prise de vue 1 : Panorama depuis la rue Nungesser vers la limite Ouest du site*



*Prise de vue 2 : Panorama depuis la rue Nungesser vers le Nord*



*Prise de vue 3 : Panorama depuis la rue Nungesser vers la limite Est du site*



*Prise de vue 4 : Panorama vers la limite Est du site au niveau de l'emplacement du futur bassin de gestion des eaux pluviales*



*Prise de vue 5 : Panorama du futur emplacement du bassin de gestion des eaux pluviales*



*Prise de vue 6 : Panorama depuis le coin Nord-Ouest du site. Les habitations seront construites sur cette zone.*



*Prise de vue 7 : Panorama depuis le coin Nord-Ouest du site Les habitations seront construites sur cette zone.*



*Prise de vue 8 : Vue de la limite Est donnant sur la piste de l'aérodrome.*





*Prise de vue 9 : Panorama de la partie Est du futur lotissement du Vignaud, actuellement une prairie en friche*



*Prise de vue 10 : Vue de la limite avec l'aérodrome de la partie Est*



*Prise de vue 11 : Panorama depuis le Chemin Rendu vers le Sud.*



*Prise de vue 12 : Panorama depuis le Chemin Rendu (coin Sud-Ouest) vers le site*



*Prise de vue 13 : Vue du Chemin Rendu rejoignant la rue Nungesser*

# ANNEXE 4 PLAN DU PROJET

Le Vignaud Ouest

Le Vignaud Est



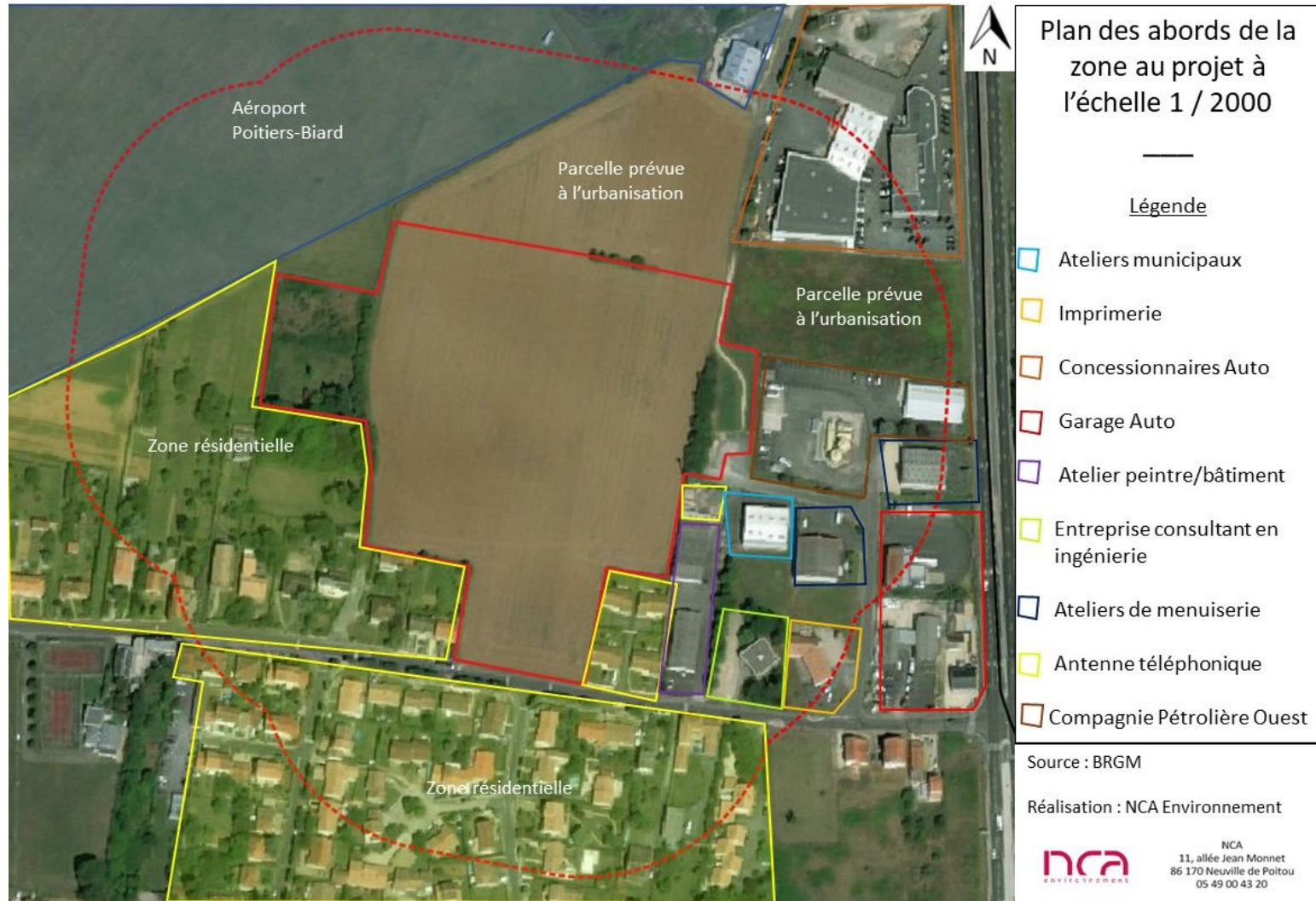
## LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Hypothèse d'implantation des candélabres
- Revêtement type enrobé
- Revêtement type béton
- Revêtement type grave calcaire 0,10
- Traversée piétonne en revêtement en résine utilisant la même pierre calcaire que le cheminement piéton.
- Place de stationnement visiteurs
- Place de stationnement PMR
- Aire de présentation des déchets
- Muret pouvant être surmonté d'un grillage, linéaire donné à titre indicatif et susceptible d'être modifié à la marge en fonction des aménagements et des contraintes techniques.

- Arbres de la voie principale
- Arbustes de la voie principale
- Arbres et arbustes des voies secondaires et placettes
- Arbres et arbustes du bassin paysager
- Arbres et arbustes du chemin rural
- Arbres et arbustes du parc
- Arbres/arbustes existants

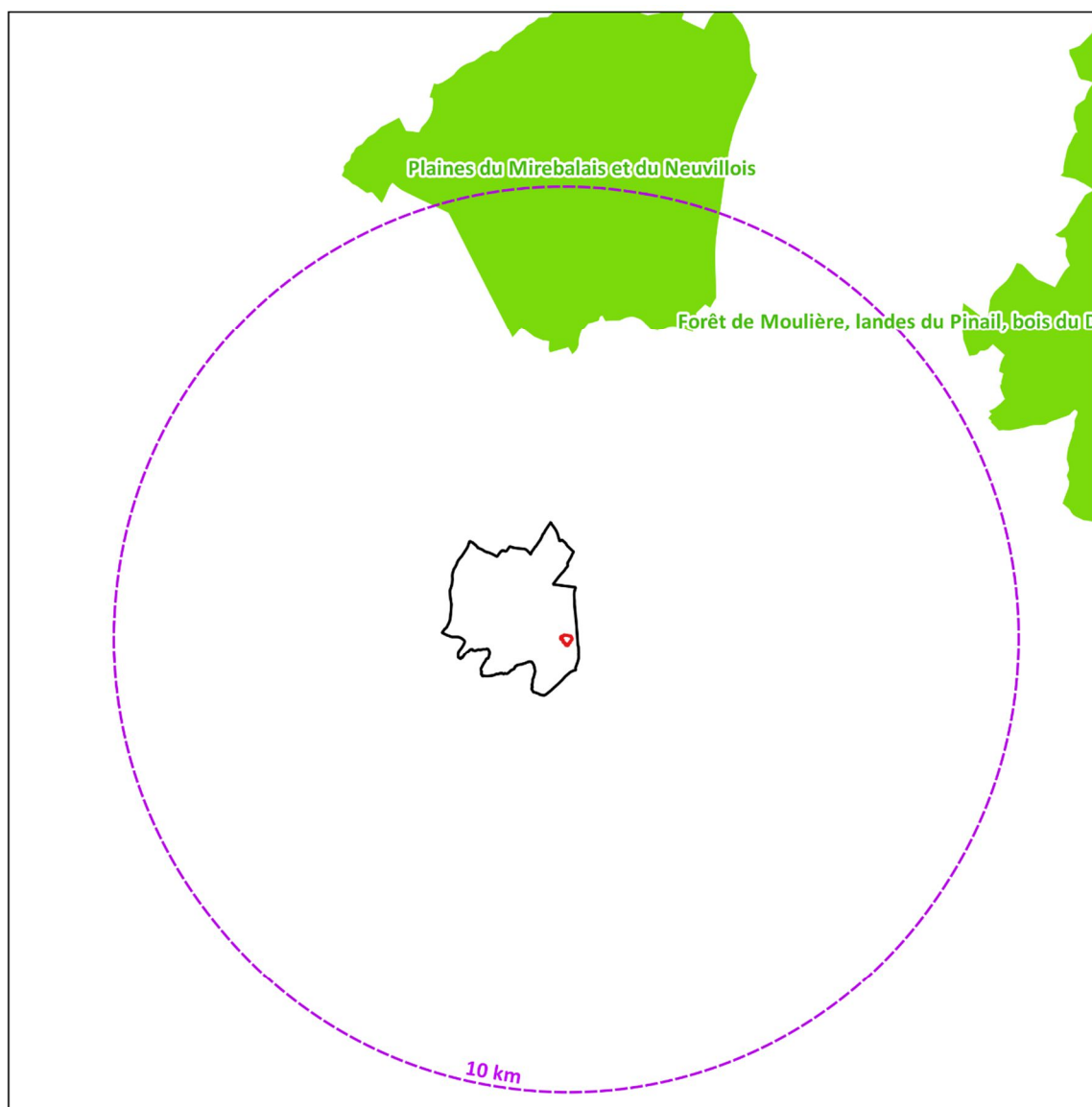
- Plantations vivaces dans les noues
- Plantations vivaces des voies secondaires et placettes
- Plantations de vivaces pouvant être accompagnées de charmilles
- Plantations arbustives existantes
- Plantations arbustives à réaliser
- Espaces engazonnés

## ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS DU SITE



# ANNEXE 6

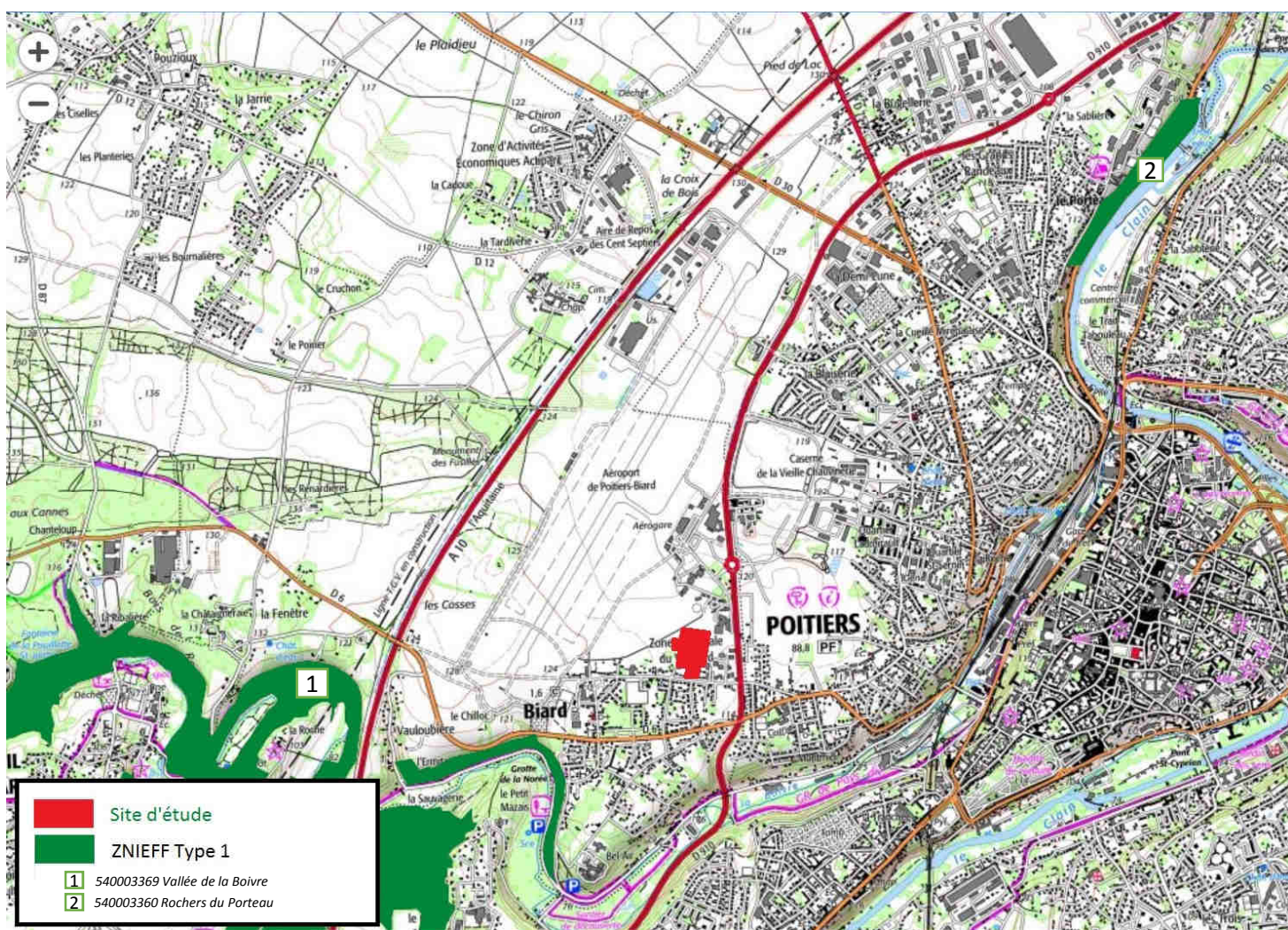
## CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU PROJET DANS UN RAYON DE 10 KM



<p>Etude d'incidence sur l'environnement</p> <p>Construction d'un nouveau lotissement à Biard</p> <p>Carte de situation des zones Natura 2000 par rapport à la zone d'étude</p>	<p>0 1 2 3 km</p>	
<p>Source : INPN</p> <p>Réalisation : NCA Environnement, juillet 2018.</p>	<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Commune de Biard</li><li>Zone du projet</li><li>Tampon 10 km</li><li>ZPS</li></ul>	
	<p>NCA Environnement 11 Allée Jean Monnet 86170 Neuville-de-Poitou Tél. 05 49 00 43 20 Fax 05 49 00 43 30 Email : accueil@nca-env.fr</p>	

# ANNEXE 7

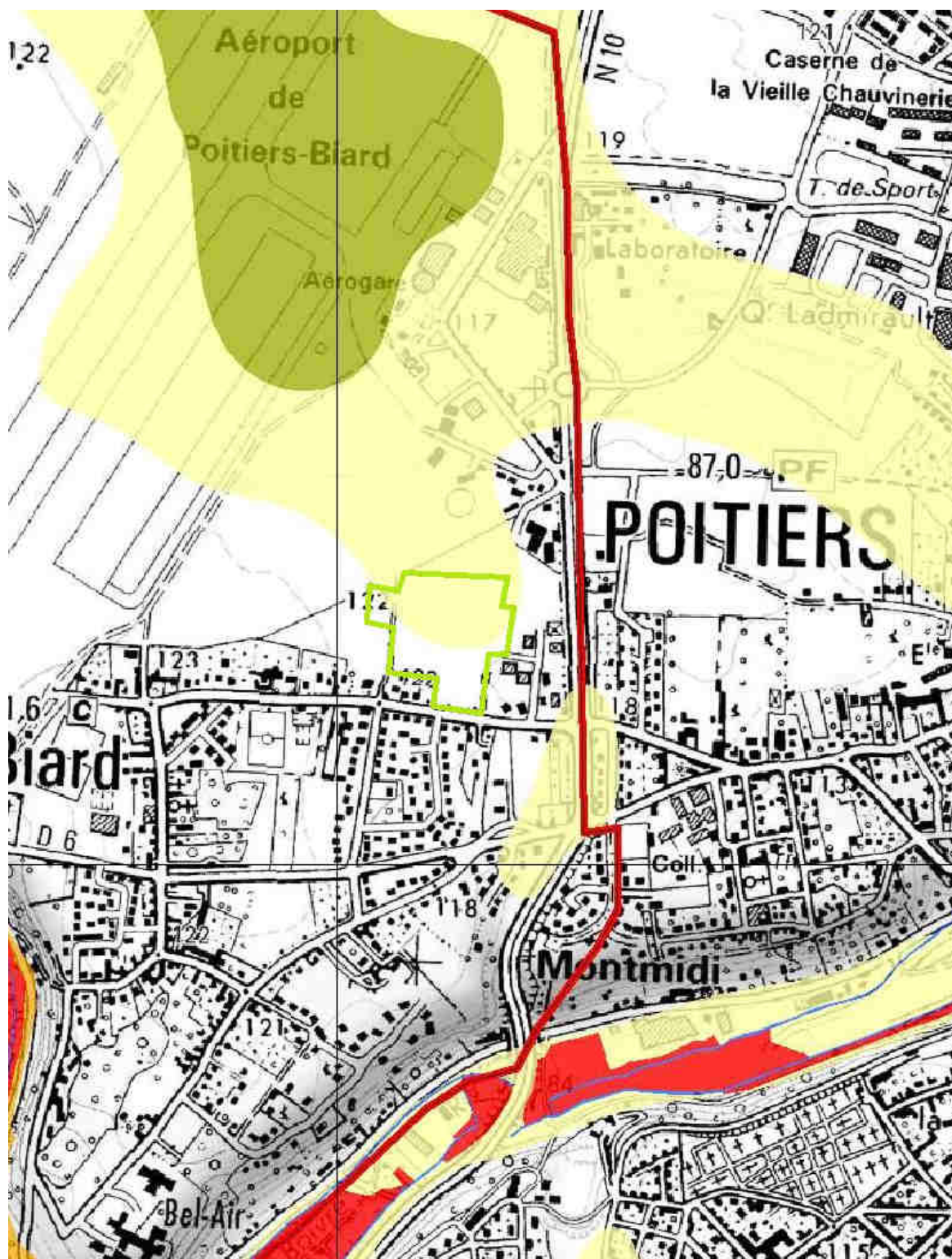
## SITES NATURELS SENSIBLES



Données cartographiques : © IGN, INPN, MTE, MNHN

# ANNEXE 8

## PRE-LOCALISATION ET HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES PROBABLES DE LA VALLEE DU CLAIN



Enveloppes de probabilité  
de présence de zones humides

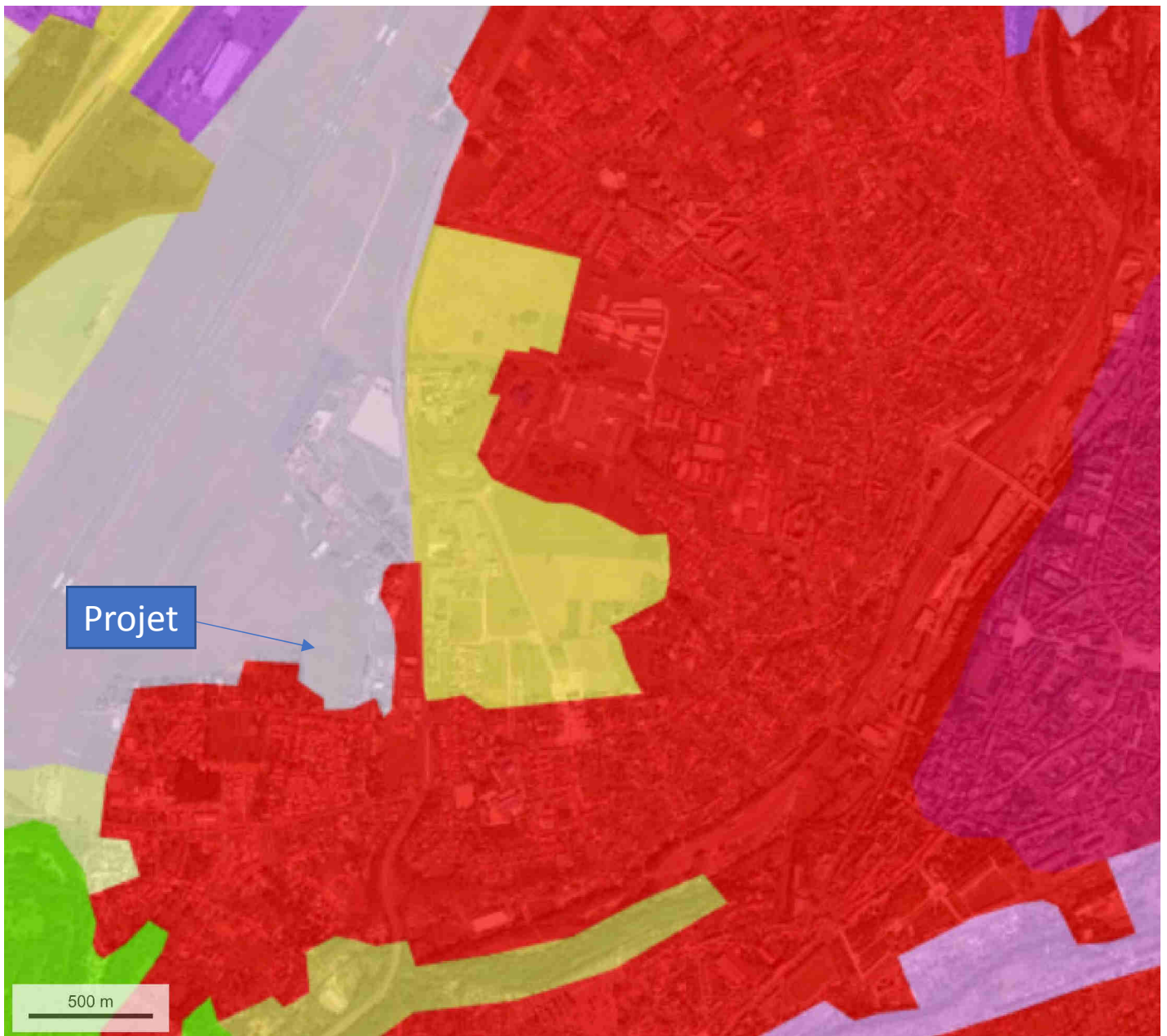
- Probabilité très forte
- Probabilité forte
- Probabilité moyenne
- Probabilité faible
- Surface en eau

Limites communales

Emprise du projet

Source : SAGE du Clain

# ANNEXE 9 OCCUPATION DU SOL



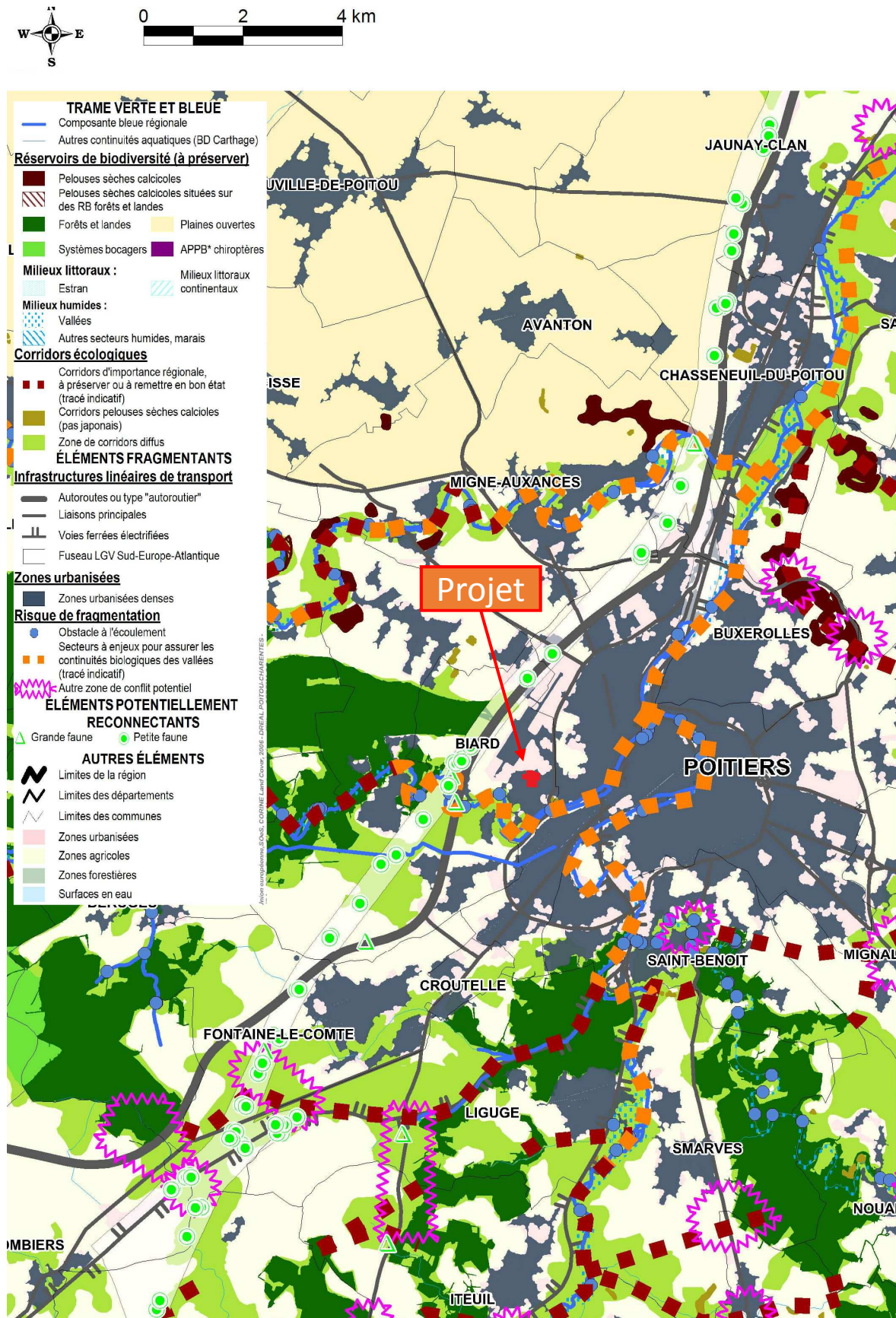
Source : IGN BD Ortho, Corine Land Cover 2012

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| ■ Tissu urbain continu   | ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation                    | ■ Cultures annuelles associées à des cultures permanentes                              | ■ Forêts de feuillus                        |
| ■ Tissu urbain discontinu  | ■ Canne à sucre  | ■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes   | ■ Mangroves                                 |
| ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques | ■ Périmètres irrigués en permanence                              | ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants | ■ Forêts de conifères                       |
| ■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés             | ■ Rizières   | ■ Territoires agroforestiers   | ■ Forêts mélangées                          |
| ■ Zones portuaires   | ■ Vignobles  |  | ■ Pelouses et pâturages naturels            |
| ■ Aéroports  | ■ Vergers et petits fruits                                       |  | ■ Landes et broussailles                    |
| ■ Extraction de matériaux  | ■ Bananeraies  |  | ■ Végétation sclérophylle                   |
| ■ Décharges  | ■ Palmeraies   |  | ■ Forêt et végétation arbustive en mutation |
| ■ Chantiers  | ■ Cafésiers  |  |   |
| ■ Espaces verts urbains  | ■ Oliveraies   |  |   |
| ■ Equipements sportifs et de loisirs                             | ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole |  |   |



# ANNEXE 10

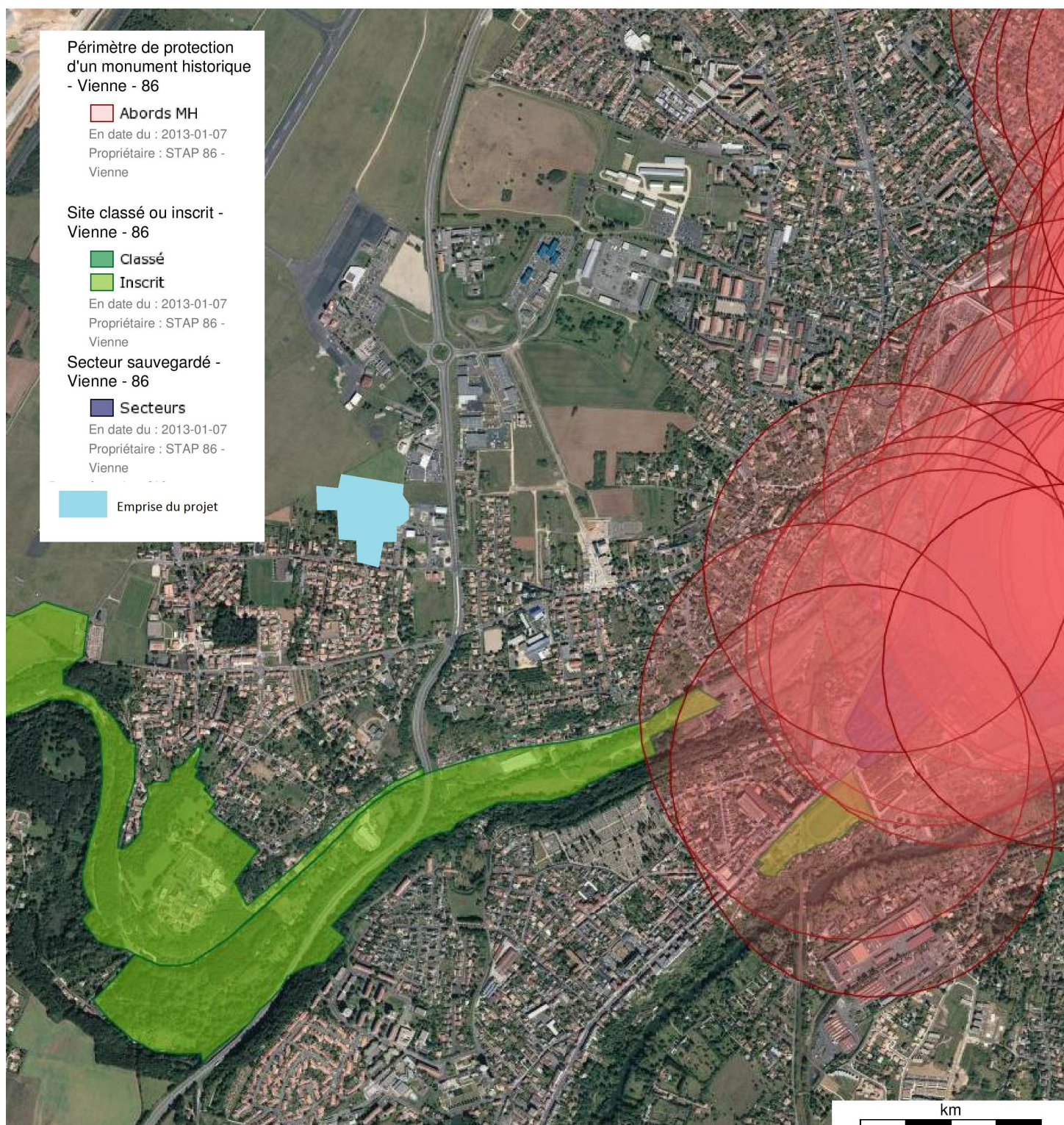
## EXTRAIT DU SRCE POITOU CHARENTES



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

# ANNEXE 11

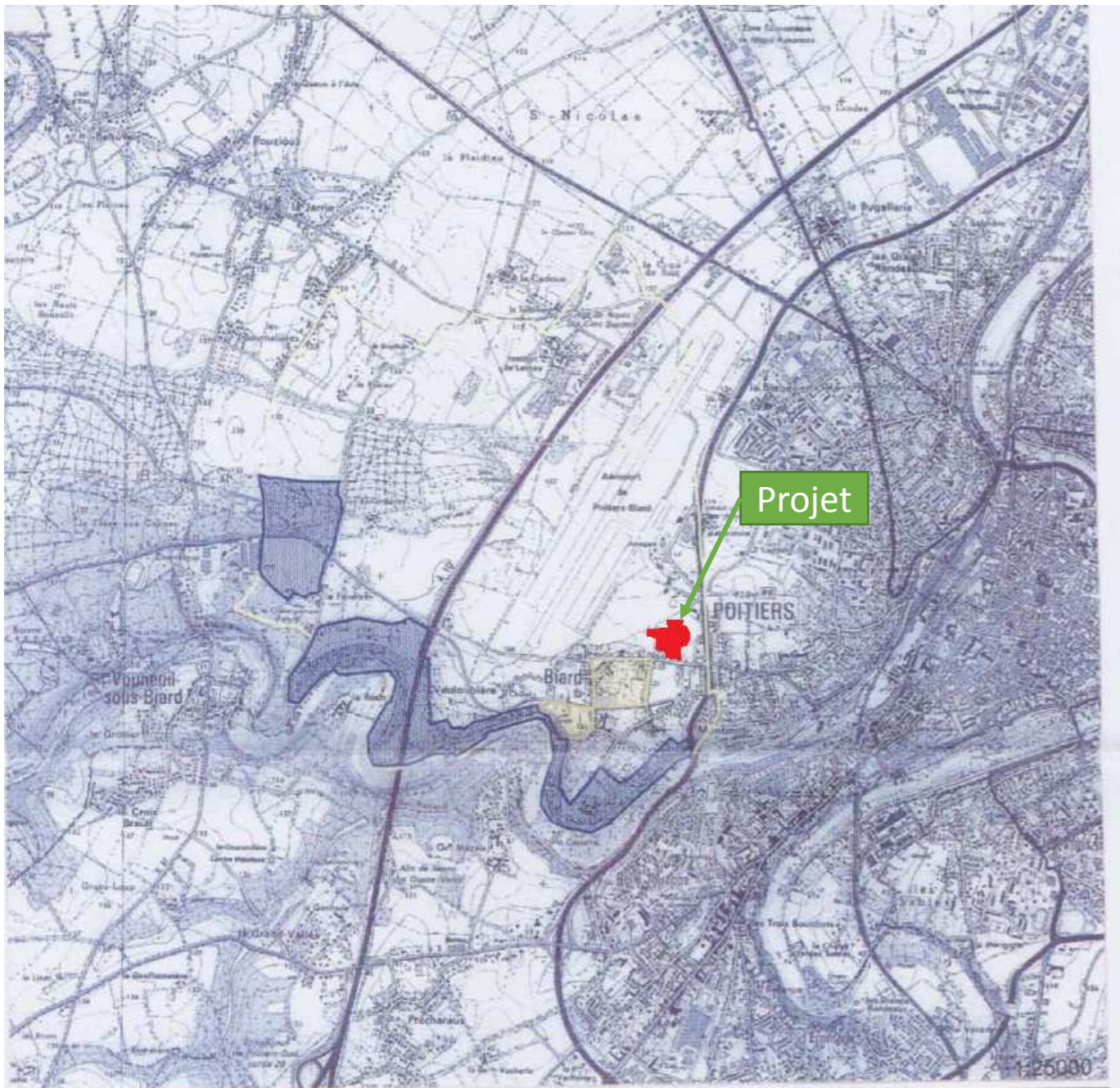
## PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

# ANNEXE 12

## PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE – SECTEURS DE SAISINE DU SRA



1:25000



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Feuille 1/1

Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

COPIE



Document graphique annexé à l'arrêté définissant  
les zones géographiques au regard de l'archéologie  
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

Date : 28 JUN 2004

Le Préfet de la région Poitou-Charentes

*B. Prevost*  
Bernard PREVOST

BIARD 86 027 (Vienne)

Zone de saisine A [tout dossier]

Carroyage

Seuil B [supérieur à 1000m<sup>2</sup>]

Limite administrative communale

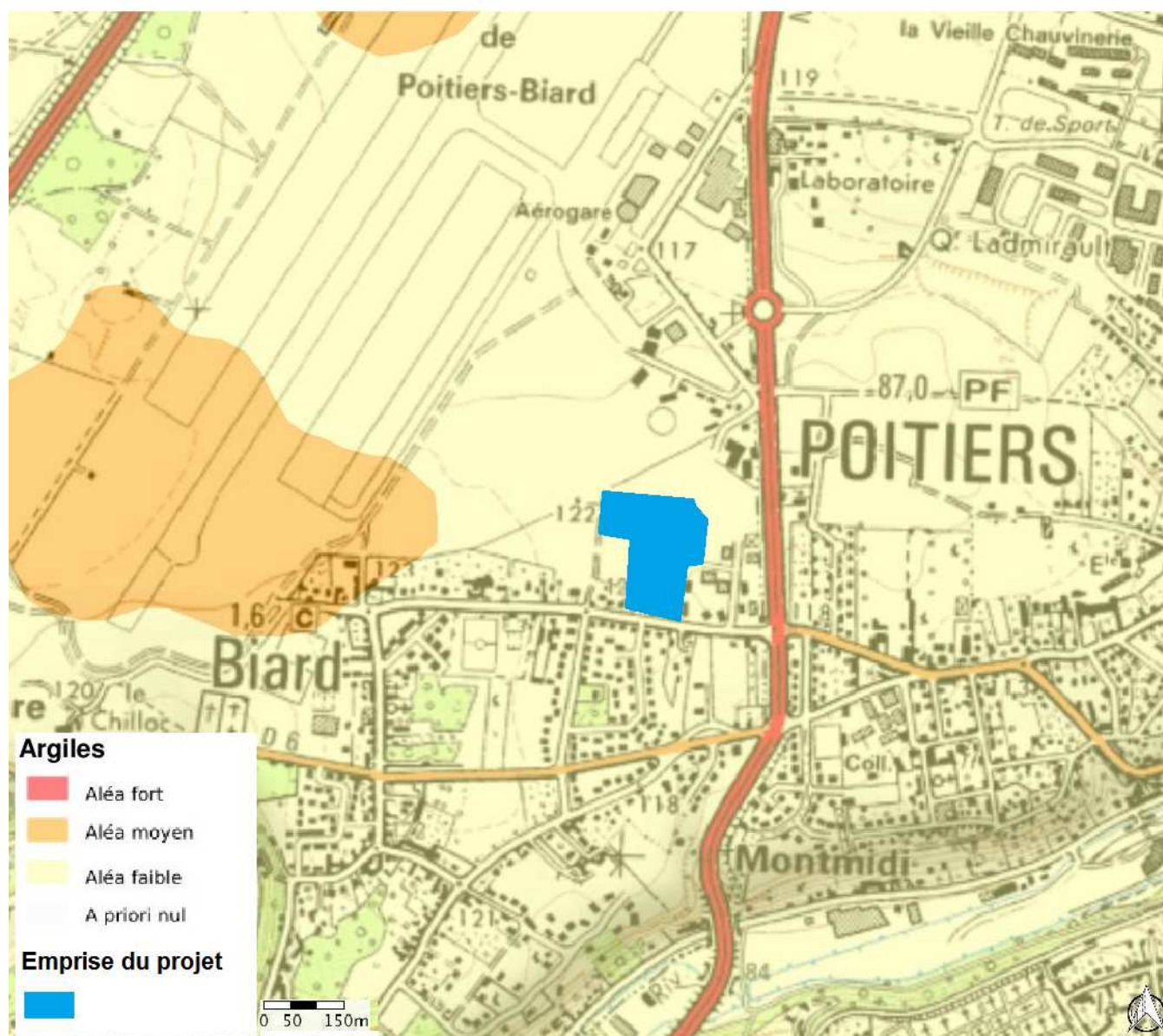
Seuil C [supérieur à 10000m<sup>2</sup>]

© IGN Paris - Scan 25 © 2001

Seuil communal général : supérieur à 30000 m<sup>2</sup> (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

# ANNEXE 13

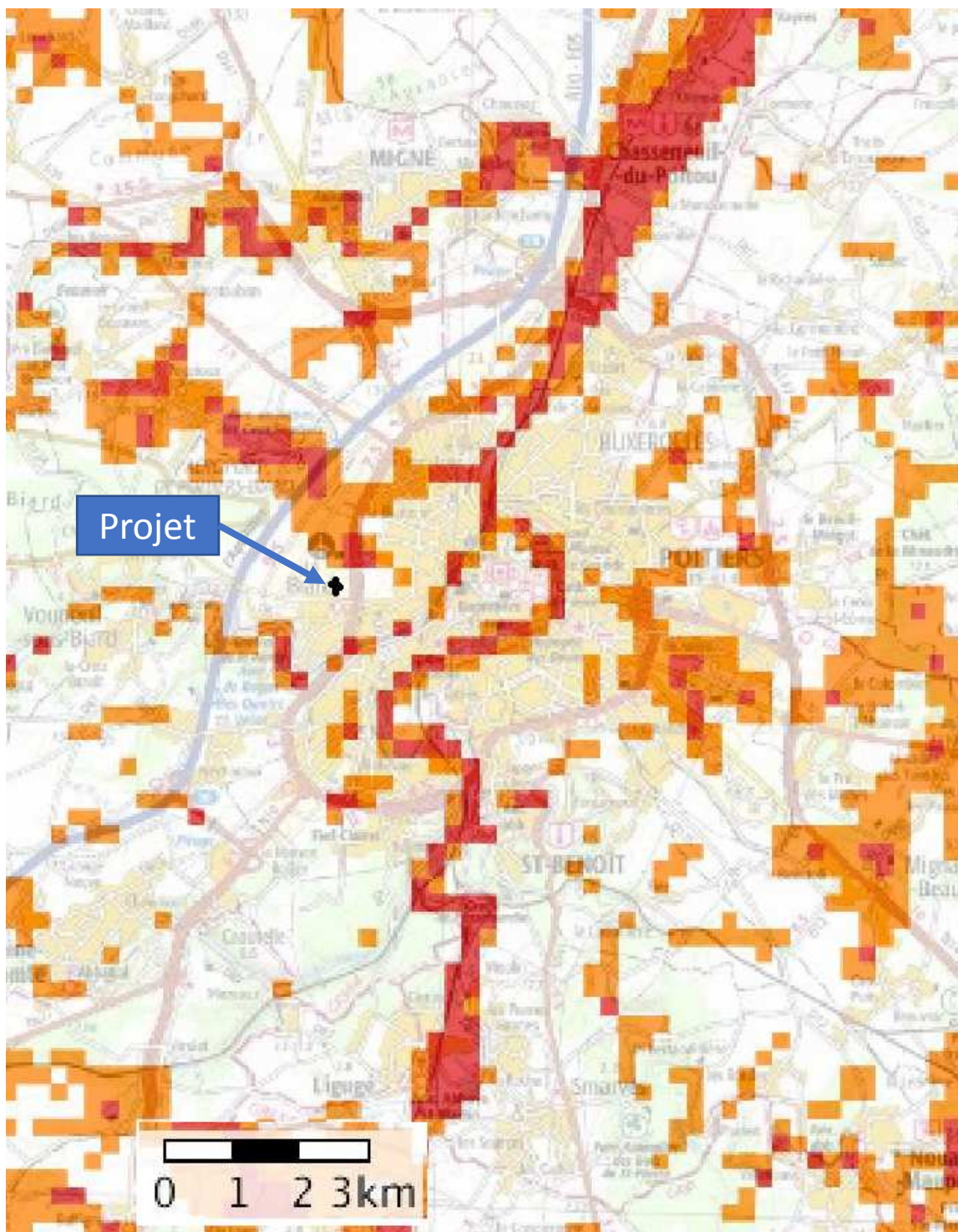
## ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



# ANNEXE 14

## RISQUE DE REMONTEE DE NAPPES

---

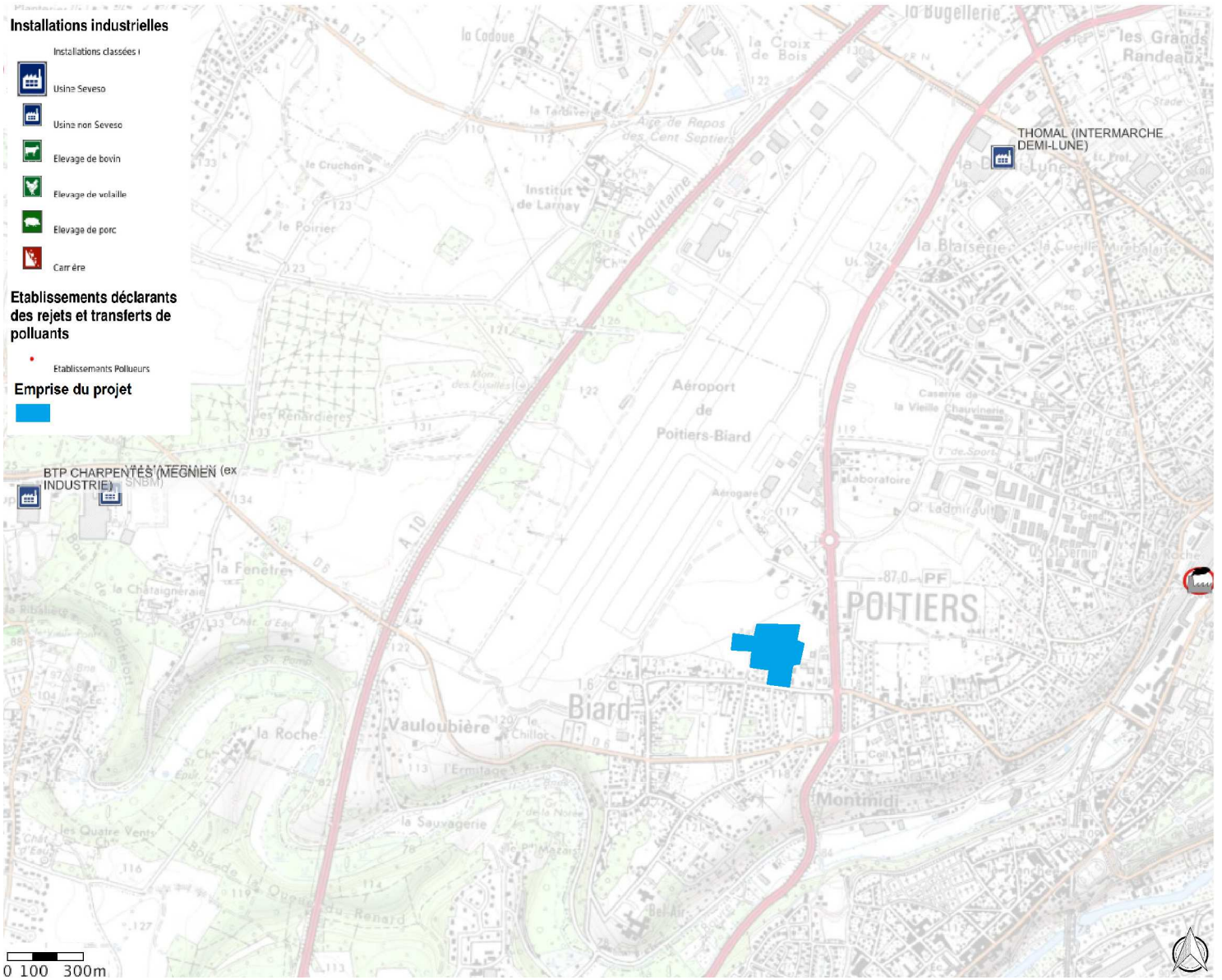


### Zones sensibles aux remontées de nappes

-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Pas de débordement de nappe
-  Emprise du projet



# ANNEXE 16 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

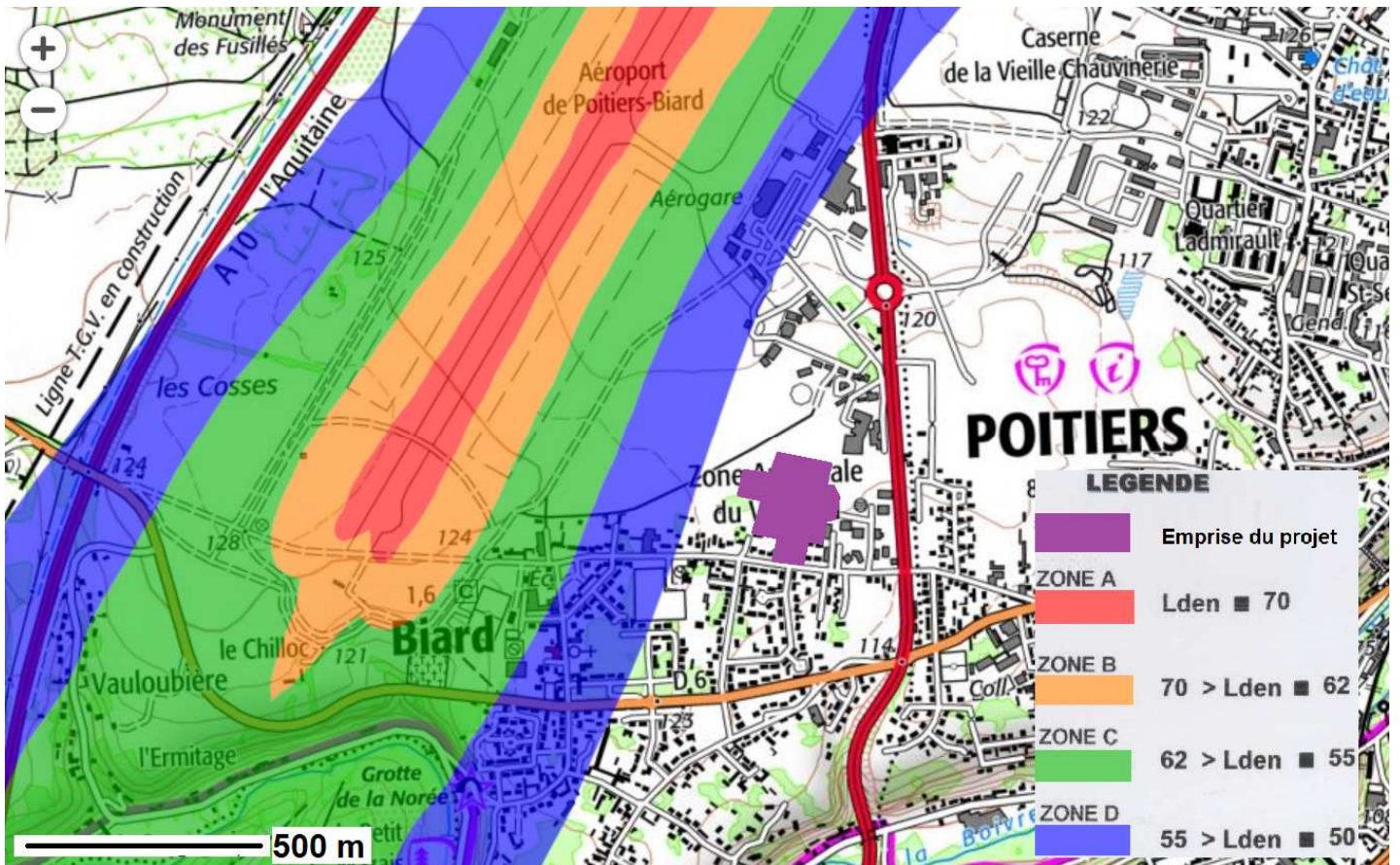


Source : Géorisques, IGN

# ANNEXE 17

## PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

### AÉROPORT DE POITIERS-BIARD



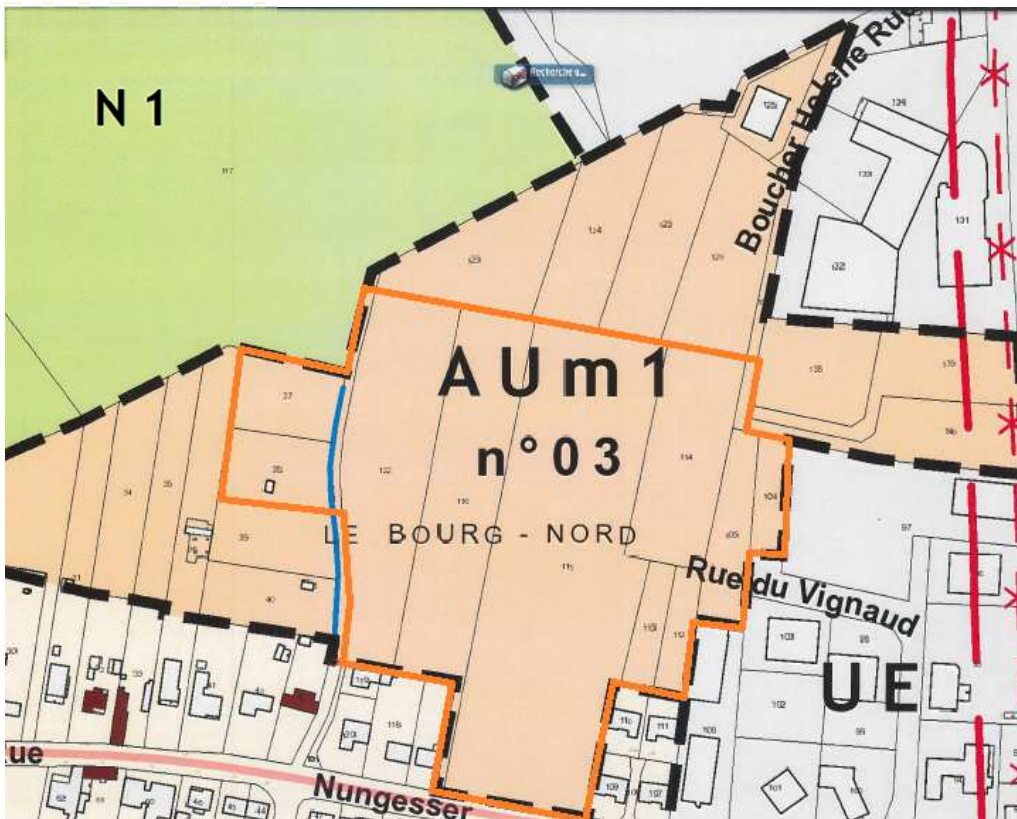
Source : Géoportail, Grand Poitiers, IGN



# ANNEXE 18

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### EXTRAIT DU ZONAGE ET ORIENTATION D'AMENAGEMENT



- Zones Urbaines mixtes  
(U1p, U1rn, U1pi, U2p, U2rn, U2s, U2n, U2h, U2v, U3, U3p, U3n, U3vn, U3pn)
- Zones urbaines Activités  
(UC, Ucn, UE, UEn, UEnc, UT, UY)
- Zones à urbaniser  
(AUm1, AUm2, AUe1, AUe2)
- Zones Naturelles et Forestières  
(N1, N2, N1m, N2m, N2f)
- Haies recensées (art L 123-1-5 7°CU)
- Emprise du projet

**Commune de Biard - Zone à urbaniser AUm1 n°03  
Le Vignaud - Schéma de principes**

